

1067 (XXXIX). Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

A

EDUCATION CIVIQUE ET POLITIQUE DE LA FEMME ⁹⁶

Le Conseil économique et social,

Prenant acte des recommandations de la Commission de la condition de la femme sur la nécessité d'aider les femmes à exercer plus pleinement leurs droits civiques et politiques, notamment en assurant la formation d'animatrices bénévoles et en préparant les femmes à participer aux fonctions et services publics,

Considérant qu'il faut, à cette fin, organiser des cycles d'étude sur l'éducation civique et politique de la femme,

Estimant que les organisations féminines non gouvernementales peuvent avoir acquis une expérience précieuse en la matière et sont tout particulièrement bien placées pour aider et préparer les femmes à exercer pleinement leurs droits et à remplir leurs devoirs de citoyennes par la participation aux affaires publiques,

1. *Invite* les Etats Membres, en vue de faciliter l'exercice des droits politiques pour la femme, à envisager d'organiser, sur le plan national et sur le plan local, des cycles d'étude sur la participation de la femme aux affaires publiques;

2. *Suggère* que les organisations non gouvernementales nationales et les sociétés nationales et locales affiliées aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif coopèrent pleinement avec les gouvernements des Etats Membres pour prévoir, organiser et diriger de tels cycles d'étude;

3. *Invite* les institutions spécialisées intéressées, et, en particulier, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à coopérer avec les Etats Membres et avec les organisations féminines non gouvernementales à la réalisation de ces objectifs;

4. *Recommande* au Secrétaire général d'examiner s'il pourrait:

a) Organiser tous les ans un cycle d'étude supplémentaire sur l'éducation civique et politique de la femme, qui pourrait être un projet de démonstration ou un projet pilote adaptable et utilisable comme projet complémentaire aux échelons national et local, afin de préparer la femme à servir efficacement son pays;

b) Prévoir, dans son projet de budget annuel relatif au programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et dans son budget additionnel, des crédits supplémentaires pour permettre l'organisation d'un tel cycle d'étude tous les ans;

c) Fournir gratuitement des publications des Nations Unies destinées à la vente et, en particulier, la nouvelle brochure *L'éducation civique et politique de la femme* ⁹⁷

⁹⁶ *Ibid.*, par. 34 à 50.

⁹⁷ Publication des Nations Unies, n° de vente: 64.IV.7.

aux cycles d'étude et aux groupes de discussion organisés avec celles des institutions spécialisées et organisations féminines non gouvernementales qui s'intéressent à la question.

*1385^e séance plénière,
16 juillet 1965.*

B

SERVICES CONSULTATIFS
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les rapports présentés par le Secrétaire général relatifs aux services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme ⁹⁸,

Approuve le programme de cycles d'étude proposé pour 1966.

*1385^e séance plénière,
16 juillet 1965.*

1074 (XXXIX). Rapport de la Commission des droits de l'homme

A

RAPPORT DE LA COMMISSION

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa vingt et unième session ⁹⁹.

*1392^e séance plénière,
28 juillet 1965.*

B

PROJET DE CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES D'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE ¹⁰⁰

Le Conseil économique et social,

Ayant pris note de la résolution I (XXI) de la Commission des droits de l'homme relative au projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse,

Appelle l'attention de l'Assemblée générale sur cette résolution.

*1392^e séance plénière
28 juillet 1965*

⁹⁸ E/CN.4/877 — E/CN.6/436 et *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes*, point 28 de l'ordre du jour, document E/4023.

⁹⁹ *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément n° 8 (E/4024).*

¹⁰⁰ *Ibid.*, par. 326.